

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



Autorité de Régulation de la Commande Publique

RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2018

AUTORITE CONTRACTANTE : HAUT-COMMISSARIAT DU KADIOGO

N° Réf : 106/18/CO/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE.....	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
	3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DE LA PRM PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	10
	Non applicable. Le Haut-Commissariat possède de DCMEF en son sein.....	11
	3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE.....	11
	3.2.1. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	<i>11</i>
	3.2.2. <i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	<i>12</i>
	3.2.3. <i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	<i>12</i>
	3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
	3.3.1. <i>Echantillonnage.....</i>	<i>13</i>
	3.3.2. <i>Phase de préparation du marché.....</i>	<i>13</i>
	a- <i>Contrôles préliminaires d’ordre général</i>	<i>13</i>
	b- <i>Préparation du marché.....</i>	<i>14</i>
	3.3.3. <i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	<i>14</i>
	a- <i>Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu</i>	<i>14</i>
	b- <i>Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....</i>	<i>14</i>
	c- <i>Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (appel d’offres ouvert accéléré) s’il y a lieu</i>	<i>15</i>
	d- <i>Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....</i>	<i>15</i>
	e- <i>Dossier d’appel à concurrence.....</i>	<i>15</i>
	f- <i>Présentation des offres.....</i>	<i>15</i>
	g- <i>Réception des offres</i>	<i>16</i>
	h- <i>Ouvertures des offres.....</i>	<i>16</i>
	i- <i>Evaluation des offres et attribution.....</i>	<i>16</i>
	j- <i>Approbation des travaux de la CAM.....</i>	<i>16</i>
	k- <i>Signature et approbation du Contrat de marché.....</i>	<i>16</i>
	3.3.4. <i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché.....</i>	<i>16</i>
	a- <i>Réception et règlement du marché</i>	<i>16</i>
	b- <i>Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu</i>	<i>16</i>
	3.3.5. <i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	<i>16</i>
	3.4. CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	17
	3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE	17
IV.	ANNEXES.....	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Clauses Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2018 du **Haut-commissariat du KADIOGO** a été marquée par la passation de treize (13) **marchés publics** pour un montant global de **FCFA 10 223 118** selon la liste des marchés publics communiquée par l'autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **3 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 2 999 750**, soit un taux de représentativité de **quarante-trois pour cent (23%)** en termes de volume des marchés et **29%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total des marchés	13	10 223 118	3	2 999 750	23	29

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés (**PRM**) au sein de l'autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la Personne Responsable des Marchés (PRM) et de la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et des délégations de service public échantillonnées** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de vous présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le

Haut-Commissaire du KADIOGO

A

Monsieur le

Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la
Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2018**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2018 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 43% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	<i>L'autorité contractante a utilisé 100% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, CC, ED, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)</i>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	<i>06 irrégularités par rapport au code des marchés publics.</i>

	<u>Commentaires</u>
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	<i>6 cas de non-conformité par rapport au code des marchés publics.</i>
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	<i>La mission n'a relevé aucune anomalie sur 9 possibles, soit un taux de 0 % d'irrégularités</i>
Sur le respect des délais	<i>Le contrôle sur les délais n'a pas fait l'objet d'observations particulières. (cf. point 3.3.5).</i>

(1) *La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.*

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation respectivement de la Personne Responsable des Marchés (PRM) ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DE LA PRM PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R4

Observations

- Au regard des documents reçus, la fonction de la Personne Responsable des Marchés (PRM) du Haut-Commissariat est partagée entre le SAF qui initie les correspondances et le SG qui préside les CAM. Il n'existe aucun acte formel de désignation de la PRM au sein de la structure.

Recommandations

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à :

- prendre un acte administratif qui désigne de façon formelle la Personne Responsable des Marchés (PRM).

3.1.2. Organisation de la PRM

R5 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (article 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - le dispositif d'archivage et de classement pour les dossiers aux marchés publics est perfectible. Pour les marchés examinés, l'essentiel des documents relatifs à la passation sont manquants et le classement existant n'a pas été fait par ordre chronologique. Ce défaut d'archivage physique et numérique est alourdi par le manque de locale pour classer les documents. Il n'existe pas d'archivage numérique et la structure ne dispose pas d'une salle dédiée aux archives.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du Haut-Commissariat tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.

- ✓ Sur l'élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID). La mission n'a pas reçu les rapports faisant ressortir des statistiques sur les marchés publics passés.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des procès-verbaux de réunions et les registres pendant la période sous revue). Il n'existe pas de registre d'enregistrement des plis des soumissionnaires pour les marchés.
- ✓ Sur l'élaboration et les preuves de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393), les états mensuels consolidés ne sont pas élaborés et transmis à la DGCMEF.

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage physique et numérique des dossiers de marchés passés ;
- l'élaboration d'un outil de gestion de la commande publique (un guide) qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du Haut-Commissariat tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- L'élaboration des statistiques sur les marchés publics passés au titre de chaque exercice budgétaire ;
- la tenue un tableau de suivi pour les marchés passés et les procès-verbaux de réunions au titre de chaque exercice budgétaire.
- l'établissement des états mensuels consolidés et à leur transmission à la DG-CMEF en, en conservant les preuves.

R11 à R14

Non applicable. Le Haut-Commissariat possède de DCMEF en son sein

3.2. CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution du PPM, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 43%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- Budgets approuvés et rapport d'exécution budgétaire exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA ;
- Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM ;

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

- Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de Clauses pour les ED sans mise en concurrence (*cf. marchés N°6, 10*) ;
- Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (*cf. marchés N°2 ; 10*) ;
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis (*cf. marchés N°2 ; 10*) ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement (*cf. marchés N°2 ; 6 et 10*) ;
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (*cf. marchés N°2*) ;
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (*cf. marchés N°2 ; 6 et 10*)
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (*cf. marchés N°2 ; 6 et 10*).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à la centralisation des dossiers de marchés auprès de la PRM, à leurs classements puis à leurs l'archivage conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

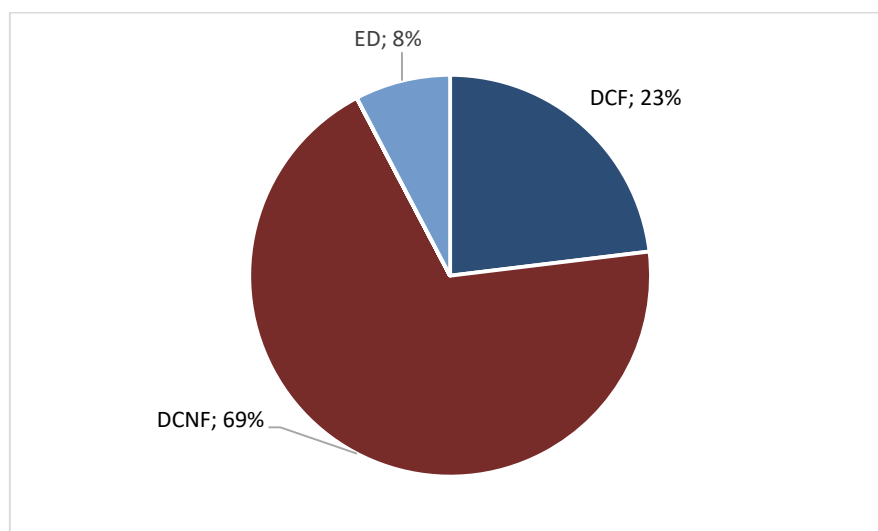
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
Demandes de cotations formelles (DCF)	3	23%
Demandes de cotations non formelles (DCNF)	9	69%
Ententes directes (ED)	1	8%
Total	13	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2018, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation non formelle (DCNF) pour passer 69% de ses marchés publics, puis 23% pour la demande de cotation formelle (DCF). Rappelons que la procédure de droit commun a fait l'objet de 0% des marchés au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DCF	1	1 999 750
DCNF	1	500 000
ED	1	500 000
Total sélectionné	3	2 999 750
Total communiqué	13	10 223 118
%	23%	29%

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **trois (03) marchés** d'une valeur globale de **2 999 750 FCFA**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés est présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

RI à R8

Observations d'ordre général

La mission a relevé les anomalies ci-après :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- L'absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Observations

La mission a relevé les anomalies suivantes:

- Absence de décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (*cf. marché N°6*);
- Absence de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations formelles (*cf. marché N°6*).

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriiale
CDP/03/01/04/00/20 18/00005 du 30/04/2018	F	Fourniture de tickets carburant	Rien à signaler	Avis favorable	Voir les observations ci-dessus.	Prix réglementé

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- conserver les décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants);
- adresser une notification au soumissionnaire attributaire dans le cadre de la procédure de demande de cotation et de consultation de consultants.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations

La mission a relevé les anomalies ci-après :

- La non mention des informations liées à la procédure dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Article 94 du décret 2017_049) (*cf. marché N°2*);
- L'absence de décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (*cf. marché N°2*);
- L'absence de factures compétitives dans le cadre de la cotation formelle (*cf. marché N°2,10*);
- La même liste de prestataires consultés pour l'échantillon 2 et 10 et les mêmes motifs de rejets des factures concurrentes, puis l'attribution au même prestataire (*cf. marché N°2,10*);
- L'absence de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations formelles (*cf. marché N°2,10*).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- mentionner les informations liées à la procédure dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres;
- conserver les décharges des lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants);
- obtenir les factures compétitives dans le cadre de la cotation formelle en vue de garantir la transparence (*cf. marché N°2*);
- adresser une notification au soumissionnaire attributaire dans le cadre de la procédure de demande de cotation et de consultation de consultants

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

h- Ouvertures des offres

R57 à R70

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

Non applicable

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

Non applicable

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission n'a pas relevé d'anomalie significative sur le respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur.

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des correspondances.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Les marchés exécutés au titre de l'exercice budgétaire 2018 sont essentiellement des fournitures consommables et des services courants, ce qui ne nous a pas permis de procéder à la vérification de leur matérialité.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'autorité contractante n'a enregistré aucune plainte lors de l'exercice passé sous revue au regard des informations collectées.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l’audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Titulaire	Montant (FCFA)
1	CDP/03/01/04/00/2018/0001 du 17/04/2018	Acquisition de produits d'entretien	Dde de cotation non formelle	SERVICE GANEMTORE	526950
2	CDP/03/01/04/00/2018/0002 du 17/04/2018	Acquisition de fourniture de bureau	Dde de cotation formelle	SERVICE GANEMTORE	1 999 750,00
3	CDP/03/01/04/00/2018/00003 du 19/04/2018	Acquisition de produits informatique et péri-informatique	Dde de cotation formelle	ETABLISSEMENT JOSHERIF	1 499 000,00
4	CDP/03/01/04/00/2018/00004 du 24/04/2018	Entretien et maintenance de véhicules à deux (02) roues	Demande de cotation non formelle	SERVICE GANEMTORE	499000
5	CDP/03/01/04/00/2018/00004 du 24/04/2018	Entretien et maintenance des ordinateurs	Dde de cotation non formelle	ETABLISSEMENT JOSHERIF	399000
6	CDP/03/01/04/00/2018/00005 du 30/04/2018	Fourniture de tickets carburant	Entente directe	LIBYA OIL BURKINA S.A.	500000
7	CDP/03/01/04/00/2018/00006 du 04/06/2018	Entretien et maintenance de véhicules à quatre (04) roues	Dde de cotation non formelle	G-W-K GARAGE WEND-KOUNI	699 450
8	CDP/03/01/04/00/2018/00007 du 02/07/2018	Entretien et maintenance de photocopieur	Dde de cotation non formelle	SERVICE GANEMTORE	295 000
9	CDP/03/01/04/00/2018/00008 du 10/10/2018	Livraison de pause-café et déjeuner pour fêtes et réception	Dde de cotation formelle	DAPILI CONSORTIUM	2 299 968,00
10	CDP/03/01/04/00/2018/00009 du 26/11/2018	Acquisition de produits informatique et péri-informatique	Dde de cotation non formelle	SERVICE GANEMTORE	500 000
11	CDP/03/01/04/00/2018/00010 du 27/11/2018	Entretien et maintenance ordinateurs	Dde de cotation non formelle	SERVICE GANEMTORE	405000
12	CDP/03/01/04/00/2018/00011 du 28/11/2018	Entretien et maintenance de photocopieur	Dde de cotation non formelle	SERVICE GANEMTORE	295000
13	CDP/03/01/04/00/2018/00012 du 28/11/2018	Entretien et maintenance de véhicules à quatre (04) roues	Dde de cotation non formelle	G-W-K GARAGE WEND-KOUNI	305000

Liste des marchés sélectionnés

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Source de financement	Titulaire	Montant (FCFA)
2	CDP/03/01/04/00/2018/0002 du 17/04/2018	Acquisition de fourniture de bureau	Dde de cotation formelle	Etat	SERVICE GANEMTORE	1 999 750
6	CDP/03/01/04/00/2018/00005 du 30/04/2018	Fourniture de tickets carburant	Entente directe	Etat	LIBYA OIL BURKINA S.A.	500 000
10	CDP/03/01/04/00/2018/00009 du 26/11/2018	Acquisition de produits informatique et péri-informatique	Demande de cotation non formelle	Etat	SERVICE GANEMTORE	500 000

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	DCF	ED	DCN F	Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
N° dans l'échantillon=====>		2	6	10			
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et rapport d'exécution budgétaire <u>exécutés conformément à la loi</u> et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA				0	1	100%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu				0	0	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales				0	0	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures				0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue				1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue				0	0	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori				0	0	0%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM				0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget				1	1	0%
SOUS TOTAL =====>					2	4	50%
Pièces spécifiques à chaque marché							
1	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	0	2	3	33%
1	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	NA	NA	NA	0	0	0%
1	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	0	1	0	1	3	67%
2	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	3	100%
2	PV d'ouverture des offres	NA	NA	NA	0	0	0%
2	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	NA	NA	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

2 3	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	NA	NA	NA	0	0	0%
2 4	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	NA	NA	0	0	0%
2 5	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	NA	NA	NA	0	0	0%
2 6	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	NA	NA	0	0	0%
2 7	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	NA	NA	NA	0	0	0%
2 8	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	NA	NA	NA	0	0	0%
2 9	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	NA	NA	NA	0	0	0%
3 1	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	NA	NA	NA	0	0	0%
3 2	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	NA	NA	NA	0	0	0%
3 3	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	NA	NA	NA	0	0	0%
3 4	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	NA	NA	NA	0	0	0%
3 5	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	NA	NA	NA	0	0	0%
3 7	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	NA	NA	NA	0	0	0%
3 8	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	NA	NA	NA	0	0	0%
3 9	Procès-verbal de négociation pour les PI	NA	NA	NA	0	0	0%
4 0	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	1	1	1	3	3	0%
4 1	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	3	100%
4 2	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
4 3	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	3	3	0%
4 4	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	NA	1	NA	1	1	0%
4 5	Eventuels avenants au contrat	NA	NA	NA	0	0	0%
4 6	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	NA	NA	0	1	100%

Groupement SYNEX - CMC

47	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	NA	NA	1	1	0%
48	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	NA	NA	NA	0	0	0%
49	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	NA	NA	NA	0	0	0%
50	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	NA	1	1	2	2	0%
51	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	NA	NA	NA	0	0	0%
52	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
53	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	NA	NA	NA	0	0	0%
55	Etat de liquidation des pénalités de retard	NA	NA	NA	0	0	0%
57	Caution de l'avance de démarrage	NA	NA	NA	0	0	0%
58	Caution de bonne exécution	NA	NA	NA	0	0	0%
59	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	NA	NA	NA	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		6	8	5	19	29	34%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
61	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	NA	NA	NA	0	0	0%
62	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	NA	NA	NA	0	0	0%
63	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	NA	NA	NA	0	0	0%
64	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	0	NA	0	0	2	100%
65	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	0	NA	0	0	2	100%
66	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	NA	NA	NA	0	0	0%
67	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	NA	NA	NA	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	4	100%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
68	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	NA	NA	NA	0	0	0%
69	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	NA	NA	NA	0	0	0%

Groupement SYNEX - CMC

7 0	Plans de recollement	NA	NA	NA	0	0	0%
7 1	PV de réunion de chantier	NA	NA	NA	0	0	0%
7 2	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	NA	NA	NA	0	0	0%
7 3	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	NA	NA	NA	0	0	0%
7 4	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	NA	NA	NA	0	0	0%
SOUS TOTAL ==>		0	0	0	0	0	0%
TOTAL ==>		6	8	5	21	37	43%

Annexe 3 : Fiches d'audit sur la matérialité physique et vues photographiques

L'objet des différents marchés sélectionnés par la mission est essentiellement relatif à des biens consommables qui ont déjà fait l'objet d'une entière consommation par l'autorité contractante ou par la structure bénéficiaire au cours de l'exercice budgétaire sous revue. Nous n'avons pas pu donc procéder à la matérialité physique de ces biens déjà consommés.

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées




SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante :

Date : 04/02/2021

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	CONGO Bahamadi	Hefouaga	SGP	70-26-32-76 Congomero@hotmail.com	
2	BAULE/KERE Charlotte	AC/ouaga	C/SAF	70537556 charlottekera7@yahoo.com	
3	Quedroogo Prusker	Cabinet SYNEX-CMC	Auditeur	79922224	
4					
5					